DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260702-20260701-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35**

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

**L'An deux mil vingt-six le 2 juillet à 20 heures**

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

**Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13**

**Etaient présents : 13**

V. Elshout, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, J. Brézel, C. Duchêne, M. Franco Sanhez, C. Guilment

**Etaient absents : 0**

**Etaient excusés : 0**

Monsieur Chesnel a été élu secrétaire de séance

**Date de convocation** : 25 juin 2026

**Date d'affichage** : 26 juin 2026

**********

Délibération 2026-07-01

**Objet : Redéfinition des délégations attribuées au maire (rectification de la délibération en date du 20 mars 2026)**

Madame Le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a déclaré la délibération n° 2026-03-10 accordant les délégations au maire, illégale
Madame le Maire expose les différents motifs d'irrecevabilité.
Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de préciser certaines délégations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rectifier la délibération n° 2026—03-10 sur les points relatifs :
1- aux contrats d'assurance 2 - contrats de locations de terres :

Madame le Maire est autorisée à

1 - passer les contrats assurance pour les véhicules et bâtiments communaux et régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels seraient impliqués les véhicules municipaux, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes à hauteur de 5 000.00 €
2 - passer des contrats de location d'immeubles et de terres pour une durée de 12 ans maximum

Le conseil municipal décide de supprimer la délégation « De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions. »

**Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.**
**Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.**

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Le Maire
V. ELSHOUT